

NEOLYS (SEPTEMBRE 2022)

Placement alternatif à un investissement dynamique de type "actions" et présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



Éligibilité : Assurance Vie

Durée de l'investissement conseillée : 8 ans (sauf en cas de remboursement automatique anticipé)

Le produit est émis par Amundi Finance Emissions (véhicule d'émission dédié de droit français) et offre une garantie par Crédit Agricole S.A. du paiement des sommes dues par l'Emetteur au titre de la formule. Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A.

* La période de souscription peut être close par anticipation ou annulée au gré de l'Emetteur.

Titre soumis notamment au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut ou de liquidation du Garant, ou de mise en œuvre de mesures de résolution sur le Garant entraînant notamment sa dépréciation totale ou partielle ou sa conversion en actions du Garant. Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

Les fonds levés dans le cadre de cette émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets visant à réduire l'empreinte carbone. Seules les pondérations des sociétés composant l'Indice sont liées à l'empreinte carbone de chaque société. Ce produit ne constitue pas une obligation verte.

Communication à caractère promotionnel, nécessairement simplifiée et non contractuelle
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

- Neolys (Septembre 2022) (le « Titre ») est un produit émis par Amundi Finance Emissions (« l'Emetteur ») dont le remboursement de la formule est garanti par Crédit Agricole S.A. (« le Garant »). **Neolys (Septembre 2022) présente un risque de perte de l'intégralité du Capital.** Sa performance finale sera fonction de la formule décrite ci-dessous, qui peut conduire à une perte en Capital. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur, Crédit Agricole S.A. s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance. **Neolys (Septembre 2022) est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution (cf. rubrique « Risque de crédit » page 8) de Crédit Agricole S.A.**
- Le terme « Capital » utilisé dans ce document désigne la valeur nominale unitaire du Titre. Le remboursement de la formule mentionné dans ce document est valable à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance du 18 octobre 2030, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 8 septembre 2022 et le 6 octobre 2022 et est calculé sur la base de la valeur nominale du Titre, hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.
- Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 18 octobre 2022 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.
- L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de Neolys (Septembre 2022) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- "Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5%" ou "Indice" : désigne l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5% qui est un indice boursier composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, avec une pondération liée à l'empreinte carbone de chaque action. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

Les points clés

- **Neolys (Septembre 2022)** vous permet de diversifier une partie de votre patrimoine sur **les marchés actions de la zone euro avec l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5% qui favorise les entreprises les moins polluantes de l'indice Euro Stoxx 50® en fonction de leur empreinte carbone**, sur 8 ans, avec **des remboursements automatiques anticipés chaque année** en fonction de l'évolution de l'Indice.
- En cas de stabilité ou de hausse de l'Indice, la formule peut se réaliser automatiquement par anticipation et offrir **un gain fixe plafonné de 8,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées**. Pour plus de détails, consulter la rubrique : « Description de la formule » page 7.
- À l'échéance des 8 ans, **un gain fixe plafonné à 68 % est acté même si l'Indice subit une baisse jusqu'à 10 % (soit un taux de rendement annuel brut de 6,70 %)**. En cas de baisse de l'Indice comprise entre 10 % et 30 %, **le Capital est restitué**. En cas de baisse de l'Indice de plus de 30 %, **la perte en Capital est égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice et dans le cas le plus défavorable la perte en Capital pourra être totale**.

Comment fonctionne Neolys (Septembre 2022) ?

Neolys (Septembre 2022) est un placement d'une durée maximum de 8 ans avec un remboursement automatique anticipé possible chaque année selon l'évolution de l'Indice :

➤ **Tous les ans (de 1 à 7 ans), si l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5% a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale, la formule s'arrête automatiquement (remboursement automatique anticipé). Neolys (Septembre 2022) offre :**

Le Capital

+

Chaque année :
un gain fixe de 8,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées
(soit un TRAB* allant de 6,90 % à 8,50 %).

Sinon la formule est prolongée jusqu'à l'échéance suivante.

➤ **À l'échéance des 8 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé, Neolys (Septembre 2022) offre :**

Le Capital diminué de la baisse intégrale de l'Indice

s'il a subi une baisse de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale.
Vous subissez alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.

Le Capital (TRAB* de 0 %)

si l'Indice a subi une baisse comprise entre 10 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale.

Le Capital majoré d'un gain fixe de 68 % (TRAB* de 6,70 %)

même si l'Indice a subi une baisse jusqu'à 10 % par rapport à sa Valeur Initiale.

La formule prend automatiquement fin dans tous les cas.

BON À SAVOIR : La Valeur Initiale correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 20, 21 et 24 octobre 2022. Pour plus de détails, consulter la rubrique : « Description de la formule » page 7.

*TRAB : Taux de rendement annuel brut

L'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % en détail au 30 août 2022

L'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % regroupe 50 des principales sociétés de la zone euro.

Une sélection favorisant les sociétés les moins polluantes

Lancé en août 2019 par STOXX, l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % est composé des 50 valeurs de l'Euro Stoxx 50® (dont les actions sont sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché).

La composition est revue en deux étapes :

1. STOXX sélectionne les 50 valeurs qui composent l'indice Euro Stoxx 50®.
2. Chaque trimestre, STOXX répartit les valeurs en fonction de leur empreinte carbone (calculée par STOXX) :
 - Les 25 sociétés les moins polluantes ont une pondération de 3 % par action,
 - Les 25 sociétés les plus polluantes ont une pondération de 1 % par action.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

À titre d'information, le taux moyen des dividendes payés par les actions de l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation Decrement 5 % depuis juillet 2012 s'élève à 3,55 %*.

Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

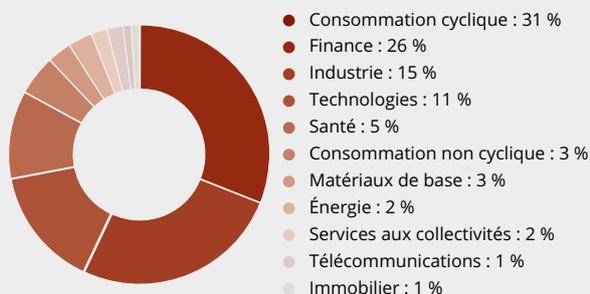
* Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué du 31 juillet 2012 au 31 juillet 2022 (source : www.stoxx.com).

La liste des 50 valeurs composant l'Indice au 30 août 2022 :

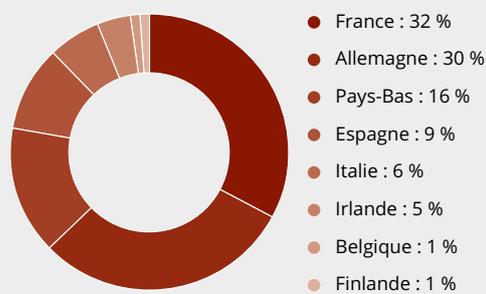
Nom des entreprises avec un poids à 3 %	
Prosus	Industria de Diseno Textil
Hermes International	SAP
Flutter Entertainment	Allianz
LVMH	BNP Paribas
Deutsche Boerse	Bayerische Motoren Werke
Adyen	Intesa Sanpaolo
L'Oreal	ING Groep
Munich RE	Siemens
Kering	Mercedes Benz Group
AXA	Banco Santander
ASML Holding	Adidas
Schneider Electric	Koninklijke Philips
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	

Nom des entreprises avec un poids à 1 %	
Safran	Airbus
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Linde
Pernod Ricard	Volkswagen
EssilorLuxottica SA	Air Liquide
Deutsche Post	Eni
Iberdrola	Infineon Technologies
Deutsche Telekom	Enel
Vinci	Kone
Stellantis	Sanofi
CRH	BASF
Danone	Bayer
TotalEnergies	Vonovia
Anheuser-Busch Inbev	

Une diversification sectorielle et géographique de l'Indice



Source : www.stoxx.com



► Pour plus d'informations sur l'Indice et son évolution :

www.stoxx.com

(symbole : SX5ECAGD)

Illustration du mécanisme de remboursement :

- Les données chiffrées ci-dessous n'ont qu'une valeur illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Neolys (Septembre 2022).
- Les exemples de performance ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir.
- En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital.

Exemple défavorable

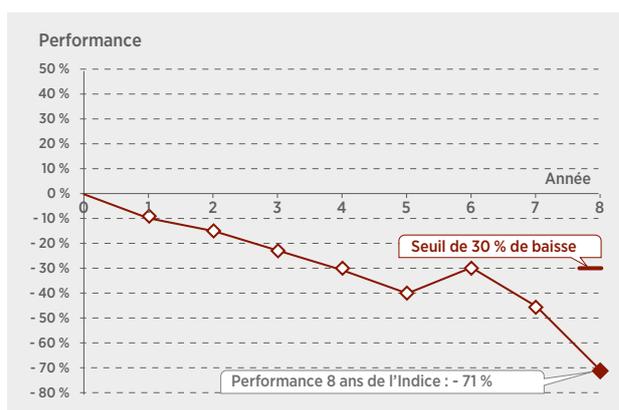
Dans cet exemple, le placement a une durée de 8 ans car la performance de l'Indice a été négative sur les 7 premières années, par rapport à sa Valeur Initiale.

Au terme des 8 ans, l'Indice baisse de 71 %, soit plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale :

- **Vous subissez une perte en Capital égale à la baisse intégrale de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.**

La performance finale de Neolys (Septembre 2022) est de - 71 %, soit un taux de rendement annuel brut de - 14,34 % (perte en capital pouvant aller dans le cas le plus défavorable à une perte de l'intégralité du Capital).

- ◇ Performances de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5% (par rapport à sa Valeur Initiale)
- ◆ Performance finale de Neolys (Septembre 2022)



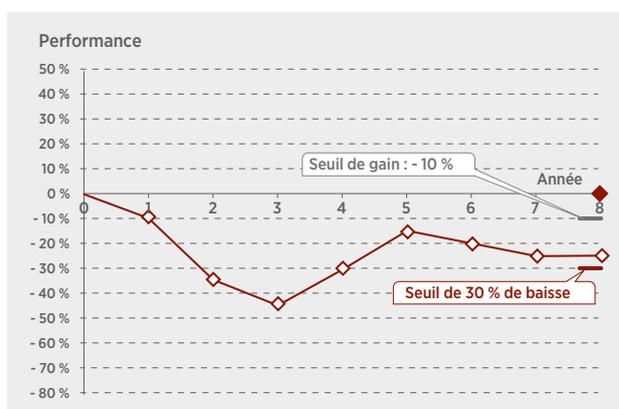
Exemple médian

Dans cet exemple, le placement a une durée de 8 ans car la performance de l'Indice a été négative sur les 7 premières années, par rapport à sa Valeur Initiale.

Au terme des 8 ans, l'Indice subit une baisse comprise entre 10 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale :

- **Vous récupérez votre Capital.**

La performance finale de Neolys (Septembre 2022) est de 0 %, soit un taux de rendement annuel brut de 0 %.



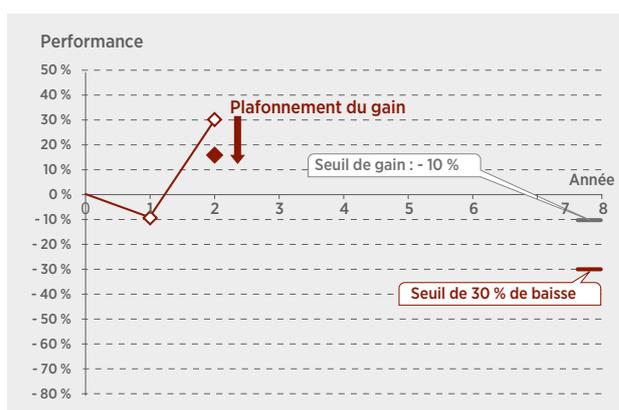
Exemple favorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 2 ans car la performance de l'Indice a été négative à 1 an et positive à 2 ans, par rapport à sa Valeur Initiale.

- **La formule s'arrête (remboursement automatique anticipé).**

Vous récupérez votre Capital majoré d'un gain fixe plafonné de 17 %, soit un taux de rendement annuel brut de 8,17 %.

Un investissement en direct dans l'Indice délivrerait un taux de rendement annuel brut de 14,02 %, supérieur à celui du produit du fait du plafonnement du gain.



Avantages et inconvénients de Neolys (Septembre 2022) Pour les investisseurs ayant souscrit du 8 septembre 2022 au 6 octobre 2022

AVANTAGES

- Si, à une date de remboursement automatique anticipé, la performance de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 8,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées.
- Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, à l'échéance de 8 ans :
 - En cas de baisse de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % comprise entre 10 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital de l'investisseur est protégé, dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 8 septembre 2022 au 6 octobre 2022) et a conservé son placement pendant 8 ans (jusqu'à l'échéance du 18 octobre 2030), hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
 - En cas de baisse de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % jusqu'à 10 % par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 68 %, soit un taux de rendement annuel brut de 6,70 %.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte en Capital :**
 - En cours de vie : en cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
 - À l'échéance des 8 ans : le Capital n'est pas garanti. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si, à l'échéance de 8 ans, l'Indice a baissé de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital de l'investisseur sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (risque de perte de l'intégralité du Capital).
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance. L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à la date d'échéance, ou jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé, pour bénéficier de la formule.
- Neolys (Septembre 2022) est un produit émis par Amundi Finance Emissions et dont le remboursement de la formule est garanti par Crédit Agricole S.A. Ainsi, l'investisseur s'expose au risque d'un remboursement inférieur au résultat de la formule en cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital.
- Le gain fixe est limité à 8,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- L'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.

Les principaux risques de Neolys (Septembre 2022) sont indiqués dans la rubrique "Avertissement" page 8.

Questions / Réponses

Puis-je revendre Neolys (Septembre 2022) avant l'échéance du 18 octobre 2030 ?

- Neolys (Septembre 2022) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable a priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

Comment suivre l'évolution de Neolys (Septembre 2022) ?

- La performance finale de Neolys (Septembre 2022) ne sera connue qu'à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance de la formule. En cours de vie, elle dépend des conditions de marché du moment et de l'évolution de l'Indice. Il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital.

Toutefois, vous pouvez suivre la valorisation de Neolys (Septembre 2022) sur le site Internet :

www.ca-sicavetfcp.fr

et l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % sur le site Internet :

www.stoxx.com (symbole : SX5ECAGD)

Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

Quelles sont les spécificités de Neolys (Septembre 2022), comme unité de compte, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Neolys (Septembre 2022) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

La valeur de Neolys (Septembre 2022) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de Neolys (Septembre 2022).

Neolys (Septembre 2022) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Si vous choisissez Neolys (Septembre 2022), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 18 octobre 2022, date de lancement de la formule. À cette date, le Capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support Neolys (Septembre 2022) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de Neolys (Septembre 2022), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. À partir du 20 octobre 2022, Neolys (Septembre 2022) sera coté en Bourse de Paris, sa valorisation reflétera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de septembre 2022, début de la période de souscription (soit plus de deux mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si l'Emetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte. En cas d'annulation par l'Emetteur de l'émission Neolys (Septembre 2022), ou d'annulation par PREDICA de la possibilité de souscrire Neolys (Septembre 2022) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le Capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Emetteur ou une entité liée financièrement à l'Emetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de Neolys (Septembre 2022) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de Neolys (Septembre 2022) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Neolys (Septembre 2022).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les exemples présentés ci-avant, comme suit :

Exemples		Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Le 18 octobre 2023	si l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale	8,50 %	7,41 %
Le 18 octobre 2024		8,17 %	7,08 %
Le 20 octobre 2025		7,85 %	6,77 %
Le 19 octobre 2026		7,59 %	6,51 %
Le 18 octobre 2027		7,34 %	6,27 %
Le 18 octobre 2028		7,11 %	6,04 %
Le 18 octobre 2029		6,90 %	5,83 %
Le 18 octobre 2030	si l'Indice a baissé de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale (ex. : baisse de 71 %)	-14,34 %	-15,19 %
	si l'Indice a subi une baisse comprise entre 10 % et à 30 % par rapport à sa Valeur Initiale	0 %	-1,00 %
	même si l'Indice a baissé jusqu'à 10 % par rapport à sa Valeur Initiale	6,70 %	5,63 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

Neolys (Septembre 2022) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans Neolys (Septembre 2022) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 30/06/2022 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°22-253 ([le prospectus de base](#)) et le premier supplément en date du 30/08/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-360 ([le « Premier Supplément »](#)) constituant ensemble le « Prospectus de Base », et les Conditions Définitives en date du 02/09/2022 ([les « Conditions Définitives »](#)). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Amundi Finance Emissions (www.amundi-finance-emissions.com).

- le Document d'informations clés en date du 02/09/2022 disponible sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Emetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base.

Cette communication à caractère promotionnel, nécessairement simplifiée et non contractuelle a été réalisée par Crédit Agricole S.A.

Nature juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Période de souscription	Du 8 septembre 2022 au 6 octobre 2022 La période de souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Emetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com
Code ISIN	FR001400C3K4
Emetteur	Amundi Finance Emissions, société du groupe Amundi
Garant de la formule	Crédit Agricole S.A. garantit à l'échéance aux investisseurs le remboursement de la formule ⁽¹⁾ décrite ci-dessous.
Prix d'émission	100 € à la date d'émission le 8 septembre 2022. Le prix de souscription est maintenu à 100 € jusqu'à la date de lancement de la formule le 18 octobre 2022.
Date d'échéance	18 octobre 2030
Dates de remboursement automatique anticipé	18 octobre 2023, 18 octobre 2024, 20 octobre 2025, 19 octobre 2026, 18 octobre 2027, 18 octobre 2028, 18 octobre 2029
Durée d'investissement conseillée	8 ans (sauf en cas de remboursement anticipé)
Eligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation
Valeur nominale	100 €
Cotation	Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com)
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital⁽¹⁾ à l'échéance	Titre non garanti en capital
Sous-jacent	Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % disponible sur www.stoxx.com (symbole : SX5ECAGD)

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie maximum de 8 ans et susceptible dès la première année d'être remboursée automatiquement par anticipation tous les ans, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % :

Année	Si la Valeur de l'Indice est supérieure ou égale à la Valeur Initiale ^(a) de l'Indice, au cours de clôture du	Durée de la formule (date de remboursement automatique anticipé)	Gain fixe de la formule ^(b) de 8,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit	Taux de Rendement annuel brut ^(c)
1	2 octobre 2023	1 an (18 octobre 2023)	8,50 %	8,50 %
2	2 octobre 2024	2 ans (18 octobre 2024)	17,00 %	8,17 %
3	2 octobre 2025	3 ans (20 octobre 2025)	25,50 %	7,85 %
4	1 ^{er} octobre 2026	4 ans (19 octobre 2026)	34,00 %	7,59 %
5	30 septembre 2027	5 ans (18 octobre 2027)	42,50 %	7,34 %
6	2 octobre 2028	6 ans (18 octobre 2028)	51,00 %	7,11 %
7	2 octobre 2029	7 ans (18 octobre 2029)	59,50 %	6,90 %

Description de la formule⁽¹⁾

En cas de Remboursement Anticipé Automatique, la formule est remboursée automatiquement par anticipation, les autres cas ne pouvant plus s'appliquer. Neolys (Septembre 2022) arrive alors automatiquement à son terme et offre à l'investisseur le Capital augmenté du gain de 8,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées (cf. Gain Fixe correspondant).

Par exemple, en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique de l'année 1 à 5, si la Valeur de l'Indice à 6 ans, au cours de clôture du 2 octobre 2028, est supérieure ou égale à la Valeur Initiale^(a) de l'Indice, la condition de Remboursement Anticipé Automatique est remplie pour la première fois à 6 ans, Neolys (Septembre 2022) sera remboursé automatiquement par anticipation le 18 octobre 2028 à 151 % du Capital.

(a) Valeur Initiale : Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 20, 21 et 24 octobre 2022.

(b) appliqué au Capital. (c) calculé sur la période du 18 octobre 2022 à la date de remboursement anticipé automatique correspondante.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A, le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 18 octobre 2022 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.

Caractéristiques principales

Description de la formule⁽¹⁾	<p>En l'absence de Remboursement Anticipé Automatique, la durée de la formule est de 8 ans. La Valeur 8 ans de l'Indice correspond au cours de clôture de l'Indice du 2 octobre 2030. Neolys (Septembre 2022) sera remboursé à l'échéance du 18 octobre 2030 à :</p> <ul style="list-style-type: none">- si la Valeur 8 ans de l'Indice est supérieure ou égale à 90 % de la Valeur Initiale de l'Indice : l'intégralité du Capital majoré de 8,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées soit 68 % (soit un Taux de Rendement Annuel Brut^(d) de 6,70 %), sinon- si la Valeur 8 ans de l'Indice est supérieure ou égale à 70 % de la Valeur Initiale de l'Indice : l'intégralité du Capital, sinon- si la Valeur 8 ans de l'Indice est strictement inférieure à 70 % de la Valeur Initiale de l'Indice (soit une baisse de plus de 30 %) : le Capital diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale. <p>Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base des Titres.</p> <p><i>(d) calculé sur la période du 18 octobre 2022 au 18 octobre 2030.</i></p>
Marché secondaire	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5 ^e jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.
Agent de calcul	Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
Coûts inclus dans l'investissement	<p>Pour plus d'information sur les coûts, veuillez vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'informations clés de Neolys (Septembre 2022) disponible sur le site www.amundi-finance-emissions.com.</p> <p>Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 2 % par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.</p> <p>Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.</p>
Avertissement	<p>L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de Neolys (Septembre 2022) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.</p> <p>Facteurs de risques :</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :</p> <p>Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).</p> <p>Risque de crédit : l'investissement est exposé au risque de solvabilité du Groupe Crédit Agricole et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, l'investisseur s'expose au risque de non remboursement de la formule.</p> <p>Risque de mise en résolution : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Groupe Crédit Agricole, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾ (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).</p> <p>Risque de marché : en cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt et durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori ou un gain par rapport au Capital⁽¹⁾.</p> <p>Risque de perte en capital pour les Titres dont le montant de remboursement est déterminé en fonction d'une formule de calcul et indexé sur l'Indice : si le Titre n'a pas été remboursé par anticipation, alors, à l'échéance de 8 ans, toute baisse de l'Indice de plus de 30 % (par rapport à sa Valeur Initiale) entraînera une perte par rapport au Capital⁽¹⁾. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.</p> <p>Risques relatifs aux titres indexés sur Indices : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre.</p>

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A, le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 18 octobre 2022 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.

Cette communication à caractère promotionnel, nécessairement simplifiée et non contractuelle a été réalisée par Crédit Agricole S.A. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

Emetteur : Amundi Finance Emissions - société anonyme de droit français - siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <http://www.amundi-finance-emissions.com>

Garant : Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au capital de 9 127 682 148 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) Montrouge Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416.

Agent Placeur : Amundi Finance.

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

L'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % ("l'Indice") est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, ("STOXX"), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence. STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'indice et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant l'indice concerné ou ses données.

Crédit photo : Gettyimages.

Mise à jour : Août 2022



Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Neolys (Septembre 2022)

Initiateur : Amundi Finance Emissions www.amundi-finance-emissions.com

ISIN : FR001400C3K4

Appeler le 01 76 33 30 30 pour de plus amples informations

Garant de la formule : Crédit Agricole S.A.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers

Date de production du document d'informations clés : 02/09/2022

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type :

Neolys (Septembre 2022) (le « Titre ») est un titre de créance de droit français émis par Amundi Finance Emissions (l'« Emetteur ») en euros et dont la formule est garantie par Crédit Agricole S.A. (le « Garant »). La valeur de remboursement du Titre sera fonction de la formule décrite ci-dessous. Il présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

En cas de défaut ou liquidation de l'Emetteur, le Garant s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à l'échéance.

Neolys (Septembre 2022) est soumis au risque de défaut ou liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant.

Objectifs :

Neolys (Septembre 2022) est un placement lié à l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5% (ci-après l'Indice), indice boursier composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, avec une pondération liée à l'empreinte carbone de chaque action et calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

Neolys (Septembre 2022) est commercialisé en assurance vie du 8 septembre 2022 (inclus) au 6 octobre 2022 (inclus). La période de souscription en assurance vie (sous la forme d'unités de compte) pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Emetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Le terme « Capital » désigne la valeur nominale du Titre. Le Capital, les gains ou pertes et rendements éventuels sont présentés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement sélectionné et hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation, ou mise en résolution du Garant.

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie maximale de 8 ans et susceptible dès la première année d'être remboursée automatiquement par anticipation tous les ans, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'Indice :

Année	Remboursement Anticipé Automatique : Si la Valeur de l'Indice est supérieure ou égale à la Valeur Initiale ⁽¹⁾ de l'Indice, au cours de clôture du	Durée de la formule (Date de Remboursement Anticipé Automatique)	Gain Fixe de la formule ⁽²⁾ de 8 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit	Rendement Annuel ⁽³⁾
1	2 octobre 2023	1 an (18 octobre 2023)	8,50%	8,50%
2	2 octobre 2024	2 ans (18 octobre 2024)	17,00%	8,17%
3	2 octobre 2025	3 ans (20 octobre 2025)	25,50%	7,85%
4	1 ^{er} octobre 2026	4 ans (19 octobre 2026)	34,00%	7,59%
5	30 septembre 2027	5 ans (18 octobre 2027)	42,50%	7,34%
6	2 octobre 2028	6 ans (18 octobre 2028)	51,00%	7,11%
7	2 octobre 2029	7 ans (18 octobre 2029)	59,50%	6,90%

En cas de Remboursement Anticipé Automatique, la formule est remboursée automatiquement par anticipation, les autres cas ne pouvant plus s'appliquer. **Neolys (Septembre 2022)** arrive alors automatiquement à son terme et offre à l'investisseur le Capital augmenté du gain de 8,50% multiplié par le nombre d'années écoulées (cf. Gain Fixe correspondant).

Par exemple, en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique de l'année 1 à 5, si la Valeur de l'Indice à 6 ans, au cours de clôture du 2 octobre 2028, est supérieure ou égale à la Valeur Initiale⁽¹⁾ de l'Indice, la condition de Remboursement Anticipé Automatique est remplie pour la première fois à 6 ans, **Neolys (Septembre 2022)** sera remboursé automatiquement par anticipation le 18 octobre 2028 à 151% du Capital.

En absence de Remboursement Anticipé Automatique, la durée de la formule est de 8 ans. La Valeur de l'Indice à 8 ans correspond au cours de clôture de l'Indice du 2 octobre 2030. **Neolys (Septembre 2022)** sera remboursé à l'échéance du 18 octobre 2030 à :

- si la Valeur de l'Indice à 8 ans est supérieure ou égale à 90% de la Valeur Initiale de l'Indice : l'intégralité du Capital majoré de 8,50% multiplié par le nombre d'années écoulées soit 68% (soit un Rendement Annuel⁽³⁾ de 6,70%), sinon,
- si la Valeur de l'Indice à 8 ans est supérieure ou égale à 70% de la Valeur Initiale de l'Indice : l'intégralité du Capital, sinon,
- si la Valeur de l'Indice à 8 ans est strictement inférieure à 70% de la Valeur Initiale de l'Indice (soit une baisse de plus de 30%) : le Capital diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le prospectus de base des Titres.

(1) Valeur Initiale : Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 20 octobre 2022, 21 octobre 2022, 24 octobre 2022

(2) appliqué au Capital (3) calculé sur la période du 18 octobre 2022 à la date de remboursement anticipé automatique correspondante

Investisseurs de détail visés :

Tout investisseur souhaitant s'exposer à l'évolution de l'Indice sur un horizon de placement compris entre 1 et 8 ans selon l'évolution de l'Indice et possédant la capacité de subir des pertes financières. L'investisseur devra par ailleurs disposer des connaissances financières suffisantes pour comprendre le produit et en apprécier les risques et les bénéfices.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la durée de vie de la formule (soit entre 1 et 8 ans selon l'évolution de l'Indice). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité de l'Emetteur et du Garant à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si l'Emetteur et le Garant ne sont pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement : 10 000 €				
Scénarios		1 an	4 ans	8 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 380 €	2 322 €	1 589 €
	Rendement annuel moyen	-56,20%	-30,59%	-20,54%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 765 €	5 654 €	5 238 €
	Rendement annuel moyen	-32,35%	-13,29%	-7,77%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 257 €	11 576 €	12 676 €
	Rendement annuel moyen	-7,43%	3,73%	3,01%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 850 €	12 201 €	14 673 €
	Rendement annuel moyen	8,50%	5,10%	4,91%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où l'Emetteur et le Garant ne pourraient pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement (assurance vie). Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Amundi Finance Emissions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si l'Emetteur fait défaut ou est mis en liquidation, vous pouvez demander toute somme impayée au Garant.

Si le Garant fait défaut ou est mis en liquidation, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi (risque de non remboursement de la formule). Et si le Garant fait l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), votre demande peut sur décision des autorités de résolution être réduite (jusqu'à zéro) ou convertie en actions ou autres titres émis par le Garant dont la valeur peut-être significativement inférieure au montant garanti.

Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Par ailleurs, l'ensemble des chiffres indiqués ci-dessous ont été estimés sur la base du scénario intermédiaire de performance qui correspond à une durée de la formule de 1 an. Les coûts effectifs et leurs incidences sur le rendement dépendront fortement de la durée effective du produit.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (8 ans)
Coûts totaux	358 €	321 €	321 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3,53%	0,83%	0,42%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,20%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit
	Autres coûts récurrents	0,22%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans, ce qui correspond à la maturité maximum du produit. La durée effective de la formule peut varier entre 1 et 8 ans selon l'évolution de l'Indice.

Ce Titre est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'acheter ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché du moment.

Afin de vous permettre de revendre le Titre avant l'échéance, une cotation quotidienne du Titre en Bourse de Paris sera assurée dans des conditions normales de marché jusqu'au 5^{ème} jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre. Dans des conditions exceptionnelles de marché, la revente du Titre pourra être temporairement suspendue.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à l'Emetteur par email à l'adresse suivante : contacts.emissions-ca@amundi.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : Amundi Finance Emissions, 91-93 boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 – France.

Autres informations pertinentes

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives qui doivent être lues conjointement avec le prospectus de base n° 22-253 en date du 30 juin 2022 et ses suppléments approuvés par l'Autorité des marchés financiers (le « Prospectus de Base »).

Le Document d'informations clés en date du 2 septembre 2022 est disponible sans frais sur le site de l'Emetteur www.amundi-finance-emissions.com. Les Conditions Définitives en date du 2 septembre 2022 et le Prospectus de Base sont disponibles sans frais sur le site de l'Emetteur www.amundi-finance-emissions.com et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Emetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément. Tout investissement doit se faire sur la base du Document d'informations clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base.

Cotation Bourse de Paris : Euronext Paris - www.euronext.com

Sous-jacent : L'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5% , dividendes bruts réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an est disponible sur www.stoxx.com. L'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5%, est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, ("STOXX"), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence. STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'indice et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant l'indice concerné ou ses données.

Le produit décrit dans le présent document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Le produit décrit dans le présent document ne peut être offert ou vendu directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base.